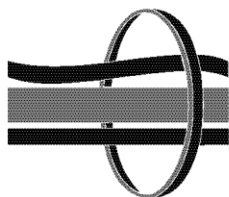


ANNEXE III

Modèle d'attestation en matière d'équipage minimum



Service public fédéral Mobilité et Transport
Transport maritime

Attestation en matière d'équipage minimum pour les bateaux de navigation intérieure sur les voies navigables du Royaume

1. Nom du bateau:
.....
2. Type du bateau:
.....
3. Nom et adresse du propriétaire:
.....
.....
4. Numéro officiel du bateau:
.....
5. Lieu et numéro d'enregistrement:
.....
6. Pays d'enregistrement et/ou port d'attache:
.....
7. Vu le certificat communautaire n°
du, valable jusqu'au
Vu le certificat de classification n° de.....
du, valable jusqu'au
8. Vu le résultat de la visite de
.....
..... le
9. Équipement du bateau sur la base de la Section VIII
Le bateau répond / ne répond *) pas aux prescriptions de la section VIII, S1 / S2*)
L'équipage minimum est augmenté / n'est pas augmenté *) sur la base de la Section XIV

	Mode d'exploitation		
	A1	A2	B
Matelot			
Remplacement d'un matelot par un matelot garde-moteur			

Le bateau peut / ne peut pas *) naviguer sur la base des prescriptions de la Section X s'il répond aux conditions d'exploitation qui y sont décrites.

Le bateau peut / ne peut pas *) naviguer sur la base des prescriptions de la Section XI s'il répond aux conditions d'exploitation qui y sont décrites.

10. La validité de cette attestation expire le

11. Donné à....., le

12.

La Commission de visite,

(cachet)

(signature)

*) Biffer la mention inutile